

<http://www.snetap-fsu.fr/Bac-techno-STPA-le-ministre.html>



Bac techno STPA : le ministre ajourné

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives -

Date de mise en ligne : mardi 20 juin 2006

Date de parution : 20 juin 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Communiqué de presse

Le Snetap-FSU considère que les propos tenus à Saint-Émilion par Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture, sur le choix du sujet de l'épreuve « Sciences de la Matière et du Vivant » du baccalauréat technologique STPA sont inacceptables et indignes d'un ministre en charge d'un secteur d'éducation.

Ils sont inacceptables parce que rien dans le sujet précité ne justifie que le Ministre puisse relayer avec précipitation et aveuglement la réaction partisane d'un lobby viticole qui trouve dans cette affaire un prétexte pour défendre des intérêts purement corporatistes.

Alimenter la polémique médiatique comme le fait M. Bussereau en invoquant une « erreur grave » et « une provocation » dans le choix du sujet relève par ailleurs d'une certaine irresponsabilité.

Devrait-on par exemple interdire toute référence aux nuisances avicoles au simple prétexte que l'économie de la filière durement touchée par les menaces de grippe aviaire traverse une période difficile ? Les enseignants devront-ils s'interdire de traiter de la question de la pollution des sols et des eaux au prétexte que les revenus des producteurs de porc bretons baissent ?

Si tel était le cas, le Ministre devrait renoncer dans son ministère à la responsabilité d'un secteur éducatif dont la vocation première, si elle reste de former les agriculteurs de demain, ne peut s'affranchir de toute conscience citoyenne et de ses responsabilités face aux questions de santé publique et aux problématiques contemporaines posées à notre société.

Enfin, la comparaison faite par le ministre au journal télévisé de France 2, imaginant sa réaction indignée si sa propre fille avait à composer sur « les dangers de l'éducation » (sic) ou « ça ne sert à rien d'apprendre, il vaut mieux se reposer » (sic) est franchement inepte et déplacée dans la bouche d'un ministre de la république.

Au lieu d'appeler au « lynchage administratif », M. Bussereau serait sans doute mieux inspiré de défendre les pratiques pédagogiques de l'Enseignement Agricole public, dont le rayonnement n'a cessé de pâlir sous sa mandature faute d'ambition éducative et de volonté ministérielle.

Pour sa part, le SNETAP s'opposera avec la plus grande détermination à d'éventuelles sanctions qui pourraient être prises à l'encontre des collègues qui auraient participé à la rédaction ou au choix de ce sujet.

A Paris, le 19 juin 2006

Le Bureau National

Le sujet de mécontentement

``



Le sujet contesté par le ministre Sujet de l'épreuve 7 « Sciences de la matière et du vivant » du bac techno STPA

2006

Le reportage de France 2

Le reportage présenté samedi 17 juin dans le journal de 20 h de France 2 peut être vu jusqu'au samedi 24 juin à 20 h à l'adresse <http://jt.france2.fr/20h/>.

Il commence à la 14e minute.